

# Que s'est-il passé cette semaine sur le secteur de la santé ?

## Chez nos clients et nos prospects ....

### Mutuelle Garance : disparition de Marie-Jeanne Amata

*L'Argus de l'Assurance - 22/02/2019*

- La directrice générale de la mutuelle Garance est décédée le 17 février dernier, à l'âge de 64 ans.

### Données personnelles : Malakoff Médéric et Humanis absous par la Cnil

*L'Argus de l'Assurance - 21/02/2019*

- La Commission nationale informatique et libertés (Cnil) avait mis en demeure en octobre dernier les groupes de protection sociale Malakoff Médéric et Humanis pour détournement de finalité des données personnelles des assurés.
- « Le manquement a cessé », estime désormais la commission, notant que les 5 organismes concernés des 2 groupes ont modifié leur système informatique de sorte que les données en lien avec la retraite ne soient plus utilisées par les services en charge de l'assurance.
- La Cnil estime également que les données « illégalement acquises par ce biais » ont été supprimées et note la mise en place de programmes de formation et sensibilisation à l'utilisation des données personnelles.

### Scor vs. Covéa : un clash qui pose bien des questions...

*L'Argus de l'Assurance - 21/02/2019*

- Le bras de fer qui oppose Scor à son 1er actionnaire Covéa s'est durci fin janvier lorsque le réassureur a annoncé poursuivre en justice le groupe mutualiste et son PDG, Thierry Derez. De quoi pousser ce dernier à renoncer à son projet d'OPA pour prendre le contrôle de Scor.
- Cinq mois après le début de cette affaire, des questions cruciales sur la gouvernance et l'avenir de ces deux entreprises restent irrésolues : quel avenir et que risquent les 2 PDG dans cette procédure ? Que révèle l'affaire sur la gouvernance des 2 groupes ? Etc.

### Assurance - Résultats 2018

*L'Argus de l'Assurance - 20 au 22/02/2019*

- Le Crédit Mutuel affiche des résultats annuels historiques (+23,3% de résultat net) avec une activité assurance (844 millions d'euros ; +4,4%) qui progresse sur tous les segments
- CNP Assurances cale en France (21,5 Md € de chiffre d'affaires en France ; -5,5%), mais se rattrape à l'international. Chez les partenaires historiques, La Banque Postale (26,4% du chiffre d'affaires en France), et BPCE (22%), les revenus générés chutent respectivement de 7,4% et 10,8%.
- Axa connaît un fort recul de son résultat net (2,14 Md€ ; -66%) malgré un résultat opérationnel record (6,2 Md€ ; +6%) porté par ses 3 segments cibles : prévoyance (+3% de CA), l'assurance dommages des entreprises (+5%) et la santé (+7%).
- Société Générale Assurances poursuit sa croissance (13,4 milliards d'euros de CA ; +14%)

### La direction d'April se renforce

*L'Argus de l'Assurance - 20/02/2019*

- Zyed Ben Chaabane, ex directeur général d'Owliance et spécialiste de la gestion pour compte de tiers, rejoint April à la tête de la Direction Professionnels et TPE, nouvellement créée.
- Son rôle : développer de nouvelles offres à destination des travailleurs non salariés (TNS) et des TPE tant en assurance dommages qu'en assurances de personnes.

### Prévention santé : AG2R La Mondiale lance un nouveau programme pour les branches professionnelles

*L'Argus de l'Assurance - 19/02/2019*

- Le groupe de protection sociale va lancer à compter du 1er avril prochain un programme de prévention santé « Branchez-Vous Santé » à destination des branches professionnelles visant à généraliser à leur ensemble certaines actions menées par quelques autres.
- Dans un premier temps, trois risques particuliers focaliseront les efforts :
  - La santé bucco-dentaire (en partenariat avec l'Union française pour la santé bucco-dentaire - UFSBD),



- L'épuisement professionnel des dirigeants de TPE/PME (en lien avec la plateforme Amarok du professeur Olivier Torres),
- Et la prévention des cancers et de leur récurrence (en partenariat avec Visible Patient).

### **Diversité : Aviva France crée une direction "inclusion et bien-être au travail"**

*L'Argus de l'Assurance - 19/02/2019*

- Plus d'un an après avoir instauré dix semaines de congé de parentalité, Aviva France poursuit son engagement en faveur de la diversité et annonce la création d'une direction « inclusion et bien-être au travail » au sein même de la direction des ressources humaines.
- Exemples d'enjeux couverts : la responsabilité sociale, la gestion des talents ou encore le respect du cadre législatif.

### **MFP Services transfère définitivement son activité de gestion de l'assurance maladie obligatoire**

*L'Argus de l'Assurance - 18/02/2019*

- Après l'abandon de la gestion du régime complémentaire puis obligatoire, l'union de mutuelles de fonctionnaires se recentre sur la prévention et la gestion du risque.
- Ainsi, au 1er mars 2019, l'intégralité des 461 salariés de MFP Services qui assuraient la gestion des frais de santé de 1,2 million d'assurés, fonctionnaires actifs ou retraités et leurs ayants-droit, auront rejoint les équipes de l'Assurance Maladie.

### **Nouvelle levée de fonds record pour Alan**

*L'Argus de l'Assurance - 18/02/2019*

- Quelques mois après avoir conclu une levée de fonds de 23 millions d'euros, l'assurtech Alan vient d'en réaliser une 2e de 40 millions d'euros.
- Alan réaffirme son ambition de transformer le marché de l'assurance complémentaire santé et renforce son focus sur le marché des petites et moyennes entreprises. L'expérience utilisateur est l'un des principaux arguments de l'assurtech pour séduire ces marchés et ces populations qui n'ont que peu de temps à consacrer à leur protection sociale.
- L'assurtech vise toujours un objectif de 100 000 assurés d'ici 2021, contre 27 000 actuellement (22 millions d'euros de cotisations).
- Après une première vague de recrutements en 2018, Alan vise à présent un effectif global de 175 employés d'ici à la fin de l'année 2019.

### **ViaSanté lance un service de téléassistance**

*L'Argus de l'Assurance - 18/02/2019*

- La mutuelle santé du groupe de protection sociale AG2R La Mondiale Matmut lance un nouveau service de téléassistance, LienVeillance, à destination des seniors et aidants pour favoriser le maintien à domicile.

### **Covéa recrute une Chief Data Officer**

*L'Argus de l'Assurance - 18/02/2019*

Le groupe d'assurance mutualiste annonce l'arrivée de Laurence Eudes, en provenance du groupe Axa, au poste de Chief Data Officer (CDO).

## **Sur nos domaines d'intervention...**

### **DDA : top départ pour la formation**

*L'Argus de l'Assurance - 22/02/2019*

- Alors que la directive sur la distribution en assurance (DDA) est effective depuis le 1er octobre 2018, la dernière partie du dispositif relative à la formation continue entre en application le 23 février 2019.
- A compter de cette date, chaque intermédiaire (agents généraux, courtiers, ...) et certains salariés de l'assurance travaillant étroitement avec les distributeurs devront justifier d'une formation continue de 15 h minimum par an et par personne concernée.
- Dans une publication de février 2019, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a indiqué que lors des contrôles qui seront effectués en 2019, les professionnels devront être en mesure de

présenter "dès à présent, la liste des personnes ou des catégories de personnes qu'il convient de former 15h au cours de l'année 2019".

### **Petite prévoyance**

*L'Argus de l'Assurance - 21/02/2019*

- C'est un marché porteur dont on parle peu. Les petites garanties de prévoyance avec une indemnisation forfaitaire sont un excellent créneau pour les courtiers adeptes de la vente directe.
- Hospitalisation en cas d'accident, incapacité temporaire de travail, décès ou perte d'autonomie, frais d'obsèques... Ces garanties ont toutes les caractéristiques de la prévoyance, à un détail près : leur indemnisation est forfaitaire, à des niveaux relativement

bas pour des risques aussi importants (de l'ordre de 50 000 à 100 000 € en cas de décès par exemple). Ce qui permet de limiter le coût des primes : leur montant mensuel tourne en moyenne autour de 15 € mais peut démarrer à 2 € et ne doit en aucun cas dépasser le seuil psychologique de 30 € / mois (soit 1 € / jour).

- « Ce marché s'est développé avec la souscription en ligne et les centres d'appels à l'étranger », constate Frédéric Gipeaux, responsable grands comptes et développement de Cegema (filiale du groupe Swiss Life).
- Selon Pierre-Alain de Malleray, PDG de Santiane, la petite prévoyance est un complément d'activité « très naturel » de la complémentaire maladie : « Quand on parle de santé, on peut facilement passer à la prévoyance. »
- « Elle représente 20 % de nos affaires nouvelles, révèle Renaud Adde, directeur général adjoint de SPVie Assurances.

### **Prévoyance : les préconisations du rapport sur les arrêts de travail**

*L'Argus de l'Assurance - 21/02/2019*

- Le Premier ministre Edouard Philippe a reçu le rapport relatif à la prévention et la maîtrise des arrêts de travail commandé en septembre dernier dont voici les principales préconisations :
- Sur les arrêts de courte durée, l'Assurance maladie pourrait s'inspirer de ce que font certains organismes assureurs en collective en mettant à disposition des

« profils simples d'absentéisme » pour permettre des comparaisons entre entreprises au sein d'un même secteur d'activité et ainsi, envisager des systèmes de modulation du taux de cotisation maladie qui tiennent compte par exemple des écarts de sinistralité.

- La désinsertion professionnelle doit être placée « au centre de l'activité des services de santé ». Une « remise à plat » des règles d'indemnisation des arrêts de travail et de l'invalidité doit être effectuée pour permettre « une approche plus personnalisée » et un focus spécifique sur la gestion des fins de carrière en raison de la progression du poids des arrêts de travail des seniors.
- Donner aux médecins de meilleurs outils et repères pour prescrire les arrêts de travail.
- Les médecins devraient pouvoir prescrire un travail à domicile (télétravail) de manière alternative à une mise au repos totale ou partielle, au choix du salarié, de préférence pour les entreprises ayant préalablement défini un cadre de télétravail.
- Aligner le régime des salariés du secteur privé sur celui des fonctionnaires avec un jour de carence d'ordre public non pris en charge, même par l'employeur.
- Viser conjointement équité et allègement des coûts de gestion : simplification des calculs d'indemnisation de la part versée par la Sécurité sociale, une extension et simplification du complément légal employeur...
- Comblent le déficit de données et d'analyses.
- Instaurer un véritable cadre de partage et de gou-

## Pour la culture générale ...

### **Le gouvernement français anticipe un Hard-Brexit**

*L'Argus de l'Assurance - 21/02/2019*

- Le 7 février 2019, l'ordonnance n° 2019-75 - relative aux mesures de préparation au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (en matière de services financiers) - a été publiée au Journal officiel et entrera en vigueur à compter de la date du Brexit.
- Le nouvel article L. 310-2-3 aura pour conséquence que les contrats valablement souscrits en France auprès d'un assureur de droit britannique ne pourront être renouvelés et donner lieu à toute opération d'assurance donnant lieu à l'émission d'une prime.

### **Comment ça marche ? Le dossier médical partagé (DMP)**

*L'Argus de l'Assurance - 21/02/2019*

- Le dossier médical partagé a été ouvert à l'ensemble des Français le 6 novembre 2018, après une quinzaine d'années de tentatives et d'échecs. Voici comment fonctionne ce DMP qui aspire à devenir le carnet de santé numérique des patients :

Comment se crée un DMP ?

- L'ouverture d'un dossier est à l'initiative du patient, bénéficiaire de l'Assurance maladie, et n'est pas obligatoire. Elle peut se faire via le site dédié au DMP ([www.dmp.fr](http://www.dmp.fr)) ou durant une consultation médicale.

Qui a accès au DMP ?

- Le patient est maître des accès à son dossier médical partagé : il peut y associer un ou plusieurs professionnels de santé et révoquer leurs autorisations

comme il le souhaite. Il est toutefois possible pour le médecin régulateur du Samu, en cas d'urgence, d'avoir accès aux informations médicales du DMP de l'assuré. La médecine du travail ne peut avoir accès au DMP pas plus que les organismes complémentaires santé.

Que contient le DMP ?

- Le dossier médical partagé est alimenté à l'origine par l'Assurance maladie à partir de l'historique des soins et des traitements remboursés lors des 24 derniers mois. Le patient peut toutefois supprimer tout ou partie de ces informations (comptes rendus hospitaliers, antécédents médicaux, médicaments prescrits...) et/ou en ajouter de nouvelles : allergies connues, groupe sanguin...



### **Santé : un Français sur cinq renonce à des soins de spécialistes**

*L'Argus de l'Assurance - 19/02/2019*

- Selon la 3e édition du baromètre « Confiance et bien-être 2019 » menée par le groupe MGEN et la mutuelle belge Solidaris, le renoncement à des soins de médecins spécialistes a augmenté de 50% en 2 ans (13,8% de renoncement en 2016 ; 20,7% en 2018).
- L'enquête pointe aussi des temps d'attente trop longs, déplorés par 85,8% des répondants (+10,3 points). Une problématique qui vaut aussi pour l'hôpital, où les deux-tiers des sondés la soulignent, contre la moitié il y a deux ans.